n'utilisent pas le plutonium ou qui améliorent les garanties. Nous félicitons les États-Unis pour leurs initiatives dans ce domaine et nous espérons que tous les pays leur donneront un appui sans réserve. Ce sujet est beaucoup trop étendu et beaucoup trop important pour être traité en quelques minutes. J'espère que cette assemblée nous accordera le temps nécessaire pour tenir un débat d'envergure car aucun autre sujet n'a plus d'importance.

Maintien de la paix

t

S

е

u

S

it

s

!t

а

а

IS

e

e

e

a

e

e

it

e

S

En raison de l'intérêt particulier du Canada, j'espère et je compte que l'occasion se présentera de discuter des activités du maintien de la paix de l'ONU. Au Moyen-Orient, à Chypre et en Asie du Sud, des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs de l'ONU sont en place. On demandera peut-être bientôt à notre organisation d'intervenir au Zimbabwe et en Namibie.

Le Canada a répondu favorablement chaque fois que l'ONU lui a demandé de fournir des troupes pour de telles entreprises car celles-ci représentent, croyons-nous, une contribution importante à la paix mondiale. Cependant, on se préoccupe de plus en plus au Canada de ces interventions. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, bon nombre des différends qui ont déclenché l'envoi des forces de maintien de la paix ne semblent pas davantage sur le point de se régler qu'il y a dix, vingt ou trente ans. Certes, les questions fondamentales ou épineuses ne peuvent se dénouer du jour au lendemain. Mais nous souhaitons voir, ce qui n'est pas toujours le cas, des preuves que les parties ont la ferme intention de négocier pour mettre un terme à leurs différends.

En second lieu, bien que les deux contingents les plus récents, la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, soient dûment financés grâce à la cotisation collective, nous ne sommes pas parvenus à une entente générale sur le mode de financement des opérations futures, et la dette de la Force des Nations Unies à Chypre dépasse maintenant les 50 millions de dollars. Si le mode de financement n'est pas adéquat, plusieurs membres de l'ONU seront dans l'impossibilité de fournir des troupes, ce qui serait néfaste pour l'Organisation et pour la notion même du maintien de la paix.

A l'avenir, lorsque le Canada songera à participer à ces opérations, il tiendra compte de deux facteurs. D'abord, les forces du maintien de la paix contribuent-elles à un règlement ou ne sont-elles qu'une solution temporaire, voire une façon de perpétuer le problème? Ensuite, les modalités de financement reflètent-elles le désir commun des membres de supporter le fardeau financier et permettent-elles aux fournisseurs de troupes d'être choisis parmi un vaste éventail de pays?

Droits de l'homme

Je ne doute pas que nous entendrons beaucoup parler des droits de l'homme dans les mois qui viennent, et pas seulement ici aux Nations Unies. Dans quelques jours, la Conférence sur la révision de l'Acte final d'Helsinki s'ouvre à Belgrade. A titre de signataire de ce document, le Canada exposera ses vues à ce moment-là.

Mais il faut aussi reconnaître que les Nations Unies ont une grande responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, responsabilité qui n'a pas toujours été assumée dans sa totalité ou avec efficacité.